

**RÉUNION CONJOINTE 2013 DE LA
PLATEFORME OCÉANIENNE POUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
ET DE LA TABLE RONDE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE
PACIFIQUE
À l'invitation du Gouvernement fidjien**

8-11 juillet

Hôtel Sofitel - Fiji Resort and Spa, Denarau Island, Nadi (Fidji)

**SÉANCE THÉMATIQUE N° 3 : DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE : LE RÔLE DES SECTEURS
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Introduction

Par nature, les États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO) sont vulnérables aux risques liés aux aléas naturels (tels que les séismes, les tsunamis, les cyclones tropicaux, les inondations et les sécheresses), ainsi qu'aux risques caractérisés par une progression lente liée à l'évolution du climat (notamment élévation du niveau de la mer, modification du régime des pluies et dégradation des écosystèmes). Par ailleurs, le changement climatique va probablement se traduire par une fréquence et/ou une gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui ne fera qu'exacerber les risques actuels dus aux aléas naturels.

Dans le Pacifique, ces aléas se soldent souvent par des catastrophes naturelles dévastatrices, étant donné le faible niveau de développement des institutions et de l'économie de la plupart des ÉTIO, qui contribue à un manque de préparation, une réponse opérationnelle inadaptée et une insuffisance des capacités de relèvement. De même, les risques climatiques à progression lente peuvent provoquer de graves pertes sociales, économiques, culturelles et environnementales à long terme, sans compter les troubles politiques et civils qui pourraient naître de rivalités pour le partage de ressources insuffisantes ou pour l'accès à la terre.

Les aléas naturels et le changement climatique exacerbent la vulnérabilité des populations océaniques et amplifient les obstacles pesant d'ores et déjà sur le développement durable.

La gestion des risques de catastrophe (GRC) et l'action climatique (adaptation/atténuation) ne sont donc pas des secteurs à proprement parler, mais des problématiques qui recoupent tous les secteurs du développement économique et social et qu'il convient d'intégrer systématiquement aux stratégies et aux plans sectoriels. Sont notamment concernés les finances, l'aménagement du territoire, les infrastructures, l'agriculture, la pêche, la santé, l'éducation, le tourisme, l'énergie, les ressources en eau et la gestion environnementale. Les intervenants de tous ces secteurs ont donc un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre des stratégies de GRC et d'action climatique pour favoriser la résilience à long terme des populations.

Dans certains pays, l'intégration de la GRC et de l'action climatique passe actuellement par les plans d'action nationaux conjoints sur la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, qui mettent en avant les activités et objectifs nationaux prioritaires dans ce domaine. La GRC et l'action climatique sont aussi directement intégrées dans les stratégies et plans nationaux de développement. Cependant, on constate souvent un manque d'articulation entre les services chargés de ces questions et les différents secteurs du développement, alors même que cette articulation permettrait de faciliter la mise en œuvre des stratégies sur le terrain. L'enjeu consiste donc à favoriser une participation accrue des secteurs concernés au processus conjoint d'intégration.

À titre d'exemple, l'intégration de la GRC et de l'action climatique dans le secteur agricole peut nécessiter que l'on procède à une analyse de l'exposition au risque des zones productives qui tienne compte des prévisions climatiques (variations des précipitations, hausse des températures,

etc.), afin de mettre en place des mécanismes adaptés (systèmes d'alerte précoce, cultures résistantes à la sécheresse, systèmes de collecte d'eau, unités de désalinisation, etc.).

Dans le secteur des infrastructures, cette intégration peut impliquer d'évaluer les risques auxquels sont exposées les routes du littoral, mais aussi de construire ou de consolider un certain nombre d'ouvrages de protection côtière pour prévenir les inondations et les dégâts dus aux ondes de tempête et s'assurer que ces ouvrages pourront résister à l'élévation prévue du niveau de la mer. Cela peut encore supposer de rééquiper le réseau routier intérieur, selon des normes d'ingénierie leur permettant de soutenir des pluies plus abondantes, ou encore de reboiser les collines avoisinantes pour protéger les routes des glissements de terrain.

Dans le secteur du tourisme, l'intégration de la GRC et de l'action climatique peut impliquer le post-équipement de structures hôtelières pour les mettre aux normes anticycloniques, le déménagement des installations situées sur le littoral vers des terres plus élevées s'il existe un risque de tsunami, d'ondes de tempête ou d'élévation du niveau de la mer, ou encore la formation du personnel hôtelier à la préparation et à la réponse opérationnelle aux catastrophes.

Cette approche conjointe permettra de limiter au minimum les doubles emplois et les redondances, de réduire les conflits potentiels dans l'élaboration des politiques, d'utiliser efficacement des ressources rares et de reconnaître les chevauchements importants qui existent entre la GRC et l'action climatique.

Objet

Durant cette séance, les participants pourront partager leur expérience quant au degré actuel de prise en compte des risques de catastrophe et des risques climatiques dans le contexte sectoriel, discuter des avantages et des inconvénients liés à l'adoption d'une approche intégrée associant GRC et action climatique au niveau sectoriel, et formuler des messages clés à prendre en compte lors de la formulation de la stratégie régionale intégrée de GRC et action climatique.

Débat

- Quels sont les avantages, obstacles, difficultés et possibilités associés à l'intégration systématique de la GRC et de l'action climatique au niveau sectoriel ?
- D'après l'expérience des ÉTIO, quelles sont les démarches qui ont favorisé ou empêché l'intégration systématique de la GRC et de l'action climatique au niveau sectoriel ?
- De quelle manière les partenaires du développement pourraient-ils aider les ÉTIO à intégrer efficacement la GRC et l'action climatique au niveau sectoriel ? Comment peuvent-ils améliorer leurs procédures internes pour faciliter l'adoption d'une stratégie intégrée de réduction des risques ?
- Quel est le rôle des administrations nationales et des ministères/départements compétents dans l'effort engagé pour s'assurer que l'intégration de la GRC et de l'action climatique au niveau sectoriel et aux différents échelons de la puissance publique soit effective et cohérente, et qu'elle tienne compte des besoins des groupes vulnérables ?
- Quels sont les principaux messages relatifs à l'intégration sectorielle qu'il convient d'inclure dans la Stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique ?

Résultats escomptés

- Partage d'expériences et d'enseignements tirés d'exemples concluants d'intégration de la GRC et de l'action climatique au niveau sectoriel.
- Rappel et explicitation des liens et des chevauchements entre la GRC et l'action climatique, ainsi que des avantages découlant de l'adoption d'une approche intégrée au niveau sectoriel.
- Contribution à la Stratégie régionale intégrée pour la GRC et l'action climatique (qui prendra la forme d'une déclaration ayant l'agrément de tous les participants).

Organisation des travaux

Cette séance comportera la présentation d'exposés en plénière et des débats en groupe où seront étudiées les questions ci-dessus.

Coordonnateurs de la séance

Cristina Casella

CPS

cristinac@spc.int

Netatua Pelesikoti

PROE

netatuap@sprep.org

Brian Dawson

CPS

briand@spc.int